

Pourquoi un Plan Climat ?

Il nous faut ensemble inverser la tendance pour limiter le réchauffement climatique avec l'e Plan Climat du territoire.

Publié le 07 octobre 2021
Dernière modification le 19 décembre 2025

Agissions ensemble !

Pourquoi un plan Climat ?

La loi de transition énergétique confie aux agglomérations la mise en place d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET voir encadré). Car en effet, les constats de la communauté scientifique et le rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) sont unanimes : **il est urgent d'inverser la tendance du réchauffement climatique pour sauvegarder notre planète.** Plus qu'une obligation réglementaire, le plan climat est **une opportunité d'agir** pour préserver son capital environnemental tout en contribuant à la réduction de l'impact du changement climatique. Il incarne donc l'ambition du territoire sur les thématiques de la transition énergétique. Le PCAET définit des actions avec les objectifs à atteindre, les acteurs à mobiliser et les moyens à mettre en oeuvre. Il se traduit concrètement par un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions co-construit et un dispositif de suivi. Le tout établi pour une période de 6 ans, de 2020 à 2025.

En bref

Le Plan Climat c'est :

- › **130 actions** réparties en 6 thématiques
- › **14,5 M € de budget** global estimé, porté par Grand Lac
- › **2018-2019** : 2 années pour l'élaborer
- › **2020-2025** : 6 années pour le mettre en oeuvre



Le saviez-vous ?

Un plan climat est encadré par l'Etat. C'est la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015 qui a confié aux agglomérations

<https://grand-lac.fr/construit-demain/le-plan-climat/pourquoi-un-plan-climat?>

logique et à la croissance forte de 2019 qui a connu un aggiornement de plus de 20 000 habitants l'élaboration de leur « Plan Climat-Air-Énergie Territorial » (PCAET) et a inscrit dans le Code de l'environnement les périodes des « plans climat ». Une autorité environnementale régionale représentant l'Etat donne un avis sur tous les plans climat. Pour celui de Grand Lac, l'avis donné en juin 2019 a été favorable. Le Préfet de Région a émis un avis final fin 2019.

Bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Lac

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble des problématiques air-énergie-climat sur leur territoire.

ZOOM PCAET de Grand Lac : un bilan positif, mais des efforts à poursuivre

Adopté en 2020, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Grand Lac trace la voie vers un avenir plus respectueux de l'environnement. Avec un total de 132 actions définies pour améliorer la qualité de vie des habitants et préserver les richesses naturelles du territoire, le PCAET de Grand Lac affiche une belle trajectoire. Sur ces nombreuses actions prévues, plus de la moitié (57%) ont été au moins partiellement engagées depuis 2020. Focus sur les trois principaux objectifs de ce plan ambitieux.

Objectif 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le principal défi concerne la baisse des émissions cadastrales (sur le périmètre du territoire de Grand Lac). Ces émissions sont particulièrement liées à la mobilité, qui représente 53 % des émissions totales du territoire. Grâce à des actions comme le développement du covoiturage via l'application Blablacar Daily, l'extension des pistes cyclables ou le développement du transport à la demande, Grand Lac a contribué à réduire les émissions de ce secteur. Au global, les émissions territoriales ont été réduites de 13,5 % entre 2015 et 2023. Cette baisse s'explique également en grande partie par la crise sanitaire du covid-19 qui s'est accompagnée d'une modification de nos organisations et modes de vie, avec l'essor du télétravail par exemple.

Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie

La consommation d'énergie, directement liée aux émissions de gaz à effet de serre, a diminué de 5,2 % sur la même période. On peut citer le programme « Je rénove Grand Lac » qui a contribué à la baisse de la consommation énergétique du secteur résidentiel, un des principaux postes de consommation énergétique. Ce dispositif accompagne les habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements. Isolation, chauffage plus performant, conseils personnalisés... Ces mesures réduisent la facture énergétique tout en améliorant le confort au quotidien. Moins de consommation signifie aussi moins d'impact sur le climat, un double bénéfice pour les foyers et la planète.

Objectif 3 : Développer les énergies renouvelables

Le territoire a vu sa production d'énergies renouvelables, notamment solaire photovoltaïque, progresser de 26% entre 2015 et 2023. Aujourd'hui, près de 15 % des besoins énergétiques sont couverts par des sources renouvelables. Cela renforce l'autonomie énergétique de Grand Lac et soutient une économie verte en plein essor. Accompagner le déploiement de la chaleur renouvelable (chauffage et eau chaude sanitaire) constitue l'enjeu principal du développement des énergies renouvelables.

Un territoire plus que jamais mobilisé pour demain

Cette première phase du PCAET a déjà permis des avancées concrètes, mais les enjeux restent importants. Pour continuer à progresser, Grand Lac mise sur la mobilisation collective de toutes et tous, habitants, entreprises et collectivités. C'est ensemble que nous construirons un territoire plus sobre, résilient face au changement climatique, et où il fait bon vivre. Ce bilan souligne l'engagement de Grand Lac dans une transition écologique ambitieuse, alliant actions concrètes et mobilisation collective pour un territoire plus sobre.



SUR LE SITE

- › L'articulation du plan climat
- › Les objectifs et les ambitions climat
- › Conférence du Plan Climat



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.